



19.09.2023 - 08:15 Uhr

Vitesse en localité : la hiérarchie du réseau routier doit être garantie

Vernier/Ostermundigen (ots) -

Le TCS salue la décision prise par le Conseil national d'accepter la motion du conseiller national lucernois Peter Schilliger. Cette dernière demande de maintenir en principe la vitesse à 50 km/h sur les routes à orientation trafic, ce qui permet de garantir la hiérarchie et la fonctionnalité du réseau routier. Les récents sondages sur ce thème attestent d'un large soutien populaire pour cette solution de vitesse différenciée en localité.

En 2001, les citoyens suisses avaient massivement rejeté l'introduction généralisée de la limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur des localités et l'opinion de la population n'a guère changé depuis. Le dernier sondage représentatif, qui date de février 2023, a interrogé des habitants et habitantes de dix villes suisses. Il en ressort que, même dans les villes, une nette majorité de la population (66%) s'oppose à l'introduction généralisée du 30 km/h dans les zones urbaines. Au contraire, 78% à 90% se disent satisfaits du régime de vitesse actuel. Une forte majorité souhaite un régime de vitesse différencié de 50 km/h ou de 30 km/h en fonction de la situation.

La motion montre une voie pragmatique

La [motion Schilliger](#) adoptée hier par le Conseil national, appelle à " consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités ". Elle propose une solution pragmatique pour la régulation de la vitesse dans les zones urbaines. L'intervention demande de maintenir en principe une vitesse de 50 km/h sur les routes à orientation trafic, tout en autorisant une vitesse de 30 km/h, voire de 20 km/h, sur les routes qui ne sont pas à orientation trafic. La formulation est en outre choisie de manière à ce que les autorités puissent réduire la vitesse sur les routes à orientation trafic en fonction de la situation, par exemple à proximité d'une école ou d'une rue trop étroite. Enfin, la motion vise à préserver toutes les possibilités d'action des communes et des cantons pour lutter contre le bruit excessif et pour prendre des mesures en faveur de l'amélioration de la sécurité routière.

Désengorger les quartiers résidentiels

L'objectif général de la motion est de consolider la hiérarchie du réseau routier, qui est l'unique moyen d'assurer le bon fonctionnement de ce dernier et donc de garantir une gestion et une répartition adéquates des flux de trafic. Peter Goetschi, président central du TCS, déclare à ce sujet : " Les principaux axes routiers qui sont caractérisés par la fluidité du trafic en transit garantissent le respect de la hiérarchie du réseau routier et améliorent la sécurité routière car ils permettent de désengorger les quartiers résidentiels. En effet, la généralisation de la vitesse à 30 km/h dans certaines villes renforce le trafic d'évitement vers les quartiers résidentiels et les agglomérations qui sont alors confrontés à une augmentation du bruit et à une diminution de la sécurité. "

Scepticisme à l'égard de la généralisation du 30 km/h

Les citoyens suisses ne sont pas les seuls à porter un jugement critique sur l'introduction généralisée de la limitation de vitesse à 30 km/h, de nombreuses associations et organisations le font aussi. Ainsi, les associations de transports publics, les services d'urgence (feux bleus) et les organisations économiques ont notamment exprimé leur désaccord par le passé.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch
www.presetcs.ch | www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100911438> abgerufen werden.